

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DU VAL D'OISE**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule : la Commission de Surendettement des Particuliers du Val d'Oise est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 26 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

Le nombre de dossiers déposés est de 1588, la Commission enregistre en 2020 une forte diminution des dépôts de 28,1% contre une diminution de 10,5% en 2019.

On note une très légère baisse dans la part des redépôts, passant de 41,92% à 40,13% de l'ensemble des dépôts. Les redépôts qui font suite à une suspension d'exigibilité des créances se stabilisent à 7,19% de l'ensemble des dépôts.

**Recevabilité et orientation**

Le nombre de dossiers décidés recevables est logiquement aussi en forte baisse et ce dans la même proportion que les dépôts : 1547 dossiers contre 2194 en 2019, soit une baisse de 29,5%.

La même baisse se retrouve dans les dossiers décidés irrecevables : 67 dossiers contre 97, baisse de 30,2%.

Les dossiers avec un bien immobilier représentent 12,22% des dossiers recevables et 31,34% des dossiers irrecevables.

**Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)**

Toutes phases confondues, le nombre de dossiers traités a fortement chuté de 25,8%, on compte seulement 1.878 dossiers contre 2.532 en 2019.

Le nombre de dossiers clôturés a presque diminué de moitié passant en nombre de 218 à 129.

Le nombre de plans conventionnels définitifs est stable. Leur part représente 6,87% des dossiers traités contre 5,1% en 2019. Parmi les plans conventionnels, 46 dossiers (contre 53) ont permis de solder l'endettement et 83 ont abouti à un plan d'attente.

La proportion des mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement est en légère hausse (46,2% contre 45,50% en 2019), mais leur nombre n'est que de 868 dossiers contre 1152 (baisse de 25%). Parmi ces mesures, pour 763 dossiers elles ont permis de régler la situation de surendettement, dont 375 avec un effacement partiel.

104 dossiers ont eu une suspension d'exigibilité des créances (mesures imposées d'attente).

Le montant moyen effacé est de 23.296€ (24.326 pour la région et 21.173 national).

**Mesures pérennes et mesures provisoires**

Les orientations vers les mesures pérennes, réglant la situation de surendettement, ont été privilégiées par la Commission, dans le respect des instructions ministérielles : leur proportion est de 79,5% des dossiers en 2020 contre 78,9% en 2019. Mais leur nombre n'est que de 1494 contre 1998, soit toujours une baisse de 25%.

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Le 22 juin 2020 : réunion des membres de la commission avec les greffiers et une juge du surendettement. Les sujets traités ont été les conséquences de la crise sanitaire avec le premier confinement. Un point sur la situation des dossiers qui ont pu être traité. La reprise des activités des deux instances, le calendrier du traitement possible des dossiers.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	2	Une réunion en présentiel et une en audio. Pour les autres réunions, une transmission des renseignements a été faite par mail. Communication d'informations sur les personnes en voie d'expulsion de leur dossier de surendettement.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions 10 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 161</i>	Réunions de formation sur le surendettement et l'inclusion bancaire.  Trois réunions se sont tenues en présentiel et sept en webinaire.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 0</i>	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 0</i>	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	0	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	Stage	5 collégiens ont pu être accueillis en stage d'observation de 3 <sup>ème</sup> .  Aucune autre action n'a pu être faite.

**Relations avec les Tribunaux :**

L'objectif de cette concertation visait à faire le point suite à la situation critique du début de l'année et aux modalités de traitement mises en place.

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

<sup>2</sup> (Organisées ou participation)

70

UR

### Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

10 stages pratiques organisés au sein du secrétariat ont été organisés au profit de 161 travailleurs sociaux.  
Les sujets abordés : surendettement débutant / surendettement expérimenté / inclusion bancaire (droit au comptes, fichiers, micro crédit et clientèle fragile).

## PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

### Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- 1) La principale difficulté réside dans les refus par les débiteurs de nos projets de plan, considérant que les forfaits et barèmes appliqués sont trop restrictifs. Nombreuses contestations sur le calcul de la capacité de remboursement.
- 2) Les redépôts fréquents juste après la mise en place des mesures (2-3 mois) pour dettes oubliées ou nouvelles dettes (de charges notamment) ;
- 3) Des dettes ajoutées en cours de procédure qui retardent le traitement des dossiers
- 4) L'accompagnement et le suivi budgétaire des personnes surendettées (recommandation faite aux débiteurs, au juge ; suivi social...) qui restent toujours trop limité dans l'accompagnement de la mise en œuvre des mesures de redressement.
- 5) L'absence totale de coordination entre la procédure collective et la procédure de surendettement
  - Le traitement des dossiers déposés par :
    - Les anciens professionnels indépendants ayant bénéficié ou non d'une liquidation judiciaire,
    - Les débiteurs ayant une double activité salariée et indépendant,
    - Le nombre important de débiteurs ayant le statut d'autoentrepreneur.

### Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées


- 1) La mise en place du plan ou mesures avec les créanciers
- 2) La méconnaissance des dispositifs d'aides : FSL, ASF ....
- 3) Le compte est souvent clôturé après la mise en place des mesures de redressement et plus particulièrement lorsqu'un RP a été validé.
- 4) Le traitement des biens immobiliers, avec démembrement de la propriété (indivision, usufruit).
- 5) La mise en place de l'accompagnement social des débiteurs est souvent préconisée mais reste difficile, faute de moyens (information, temps, pas de pouvoir pour imposer) des travailleurs sociaux.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- 1) Avec les créanciers :
  - Changements des références (créances cédées ou gérées par d'autres services) qui posent des problèmes au moment des défichages anticipés.
  - Rétablissements personnels (RP) non appliqués par certains créanciers qui occasionnent un nouveau dépôt, suite à des pressions sur des dettes effacées.  
Le Préfet, Président de la Commission, demande à être informé de ces décisions non mises en application.
- 2) Avec les juges :
  - Le Tribunal remarque une hausse significative du nombre de dossiers en demandes de vérifications de créances.
- 3) Avec les bailleurs :
  - Les débiteurs restent souvent expulsés à la suite d'un RP.

Date : 16 février 2021

Le président de la commission  
Luc RENARD



Le secrétaire de la commission  
Michel ORTIZ



**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**DONNÉES D'ACTIVITE**

Indicateurs	2019	2020	variation 2020/2019 en %
<b>Dossiers déposés</b>	<b>2209</b>	<b>1588</b>	<b>-28,1%</b>
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	41,92%	40,13%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	7,13%	7,19%	
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>2194</b>	<b>1547</b>	<b>-29,5%</b>
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	11,53%	12,22%	
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>	<b>97</b>	<b>67</b>	<b>-30,9%</b>
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	23,71%	31,34%	
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>2226</b>	<b>1553</b>	<b>-30,2%</b>
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	41,33%	44,11%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	37,60%	40,18%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	1,44%	1,16%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	60,96%	58,66%	
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>2532</b>	<b>1878</b>	<b>-25,8%</b>
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	8,61%	6,87%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	3,83%	3,57%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	36,18%	35,62%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,79%	0,85%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	5,09%	6,87%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	2,09%	2,45%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	3,00%	4,42%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	45,50%	46,22%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	39,85%	40,63%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	19,87%	20,02%	

<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	5,65%	5,59%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	78,91%	79,55%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	35	6	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	24	16	

### STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	4%	4%	4%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	36%	33%	39%
Part des plans conventionnels conclus*	7%	6%	9%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	46%	51%	41%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	80%	74%	76%

\*en % de dossiers traités

**ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT**

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
<b>commission</b>	<b>Dettes financières</b>	67 753	1 360	6 629	76,4%	87,9%	18 042	4,0
	dont dettes immobilières	36 212	240	400	40,8%	15,5%	128 820	1,0
	dont dettes à la consommation	30 421	1 252	5 494	34,3%	80,9%	14 430	3,0
	dont autres dettes financières	1 121	588	735	1,3%	38,0%	903	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	12 616	1 254	4 181	14,2%	81,1%	4 896	3,0
	<b>Autres dettes</b>	8 350	800	1 623	9,4%	51,7%	2 013	2,0
	<b>Endettement global</b>	88 719	1 547	12 433	100,0%	100,0%	24 536	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
<b>REG</b>	<b>Dettes financières</b>	556 846	12 499	60 740	71,4%	85,7%	18 146	4,0
	dont dettes immobilières	254 116	1 703	2 957	32,6%	11,7%	127 921	1,0
	dont dettes à la consommation	290 418	11 493	50 420	37,2%	78,8%	15 673	3,0
	dont autres dettes financières	12 312	5 884	7 363	1,6%	40,3%	980	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	133 394	11 510	35 189	17,1%	78,9%	5 403	2,0
	<b>Autres dettes</b>	89 742	6 845	13 549	11,5%	46,9%	2 290	1,0
	<b>Endettement global</b>	779 982	14 590	109 478	100,0%	100,0%	24 487	7,0

**Rapport d'activité des commissions (Endettement)**  
**France métropolitaine**

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 535 855	87 573	408 852	73,2%	83,3%	15 553	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	1 662 369	15 201	25 865	34,4%	14,5%	93 760	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	1 793 753	78 276	325 366	37,1%	74,5%	13 214	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	79 733	46 279	57 621	1,7%	44,0%	820	1,0
Dettes de charges courantes	607 599	82 145	311 562	12,6%	78,2%	3 585	3,0
Autres dettes	686 005	56 876	124 022	14,2%	54,1%	1 858	2,0
<b>Endettement global</b>	<b>4 829 459</b>	<b>105 076</b>	<b>844 436</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>19 150</b>	<b>7,0</b>

UR

Mo